

COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

COMpte-RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 juin 2017 à 14h30 sur convocation du 18 mai 2017

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, M. MARIE Jean-Michel, Mme Viviane PERROGON, Mme ROUX Sylvie, M. Serge GOUINAUD, Mme Patricia LOIZEAU, Mme NEAU Mireille, Mme Sonia SEYNAT, M. VOTAT Michel.

ABSENTS EXCUSES : Mme Amandine GENAUD a donné pouvoir à Mme Sylvie ROUX, M. Michel CHAILLOU a donné pouvoir à M Jean Michel MARIE, M. Benjamin NICOLEAU a donné pouvoir à Mme Viviane PERROGON, M Ludovic DESRENTES a donné pouvoir à Mme Sonia SEYNAT, Mme Isabelle BONNIN et M. Emmanuel VINET.

Mme Viviane PERROGON a été nommée secrétaire de séance.

Les élèves de la classe de 6^{ème} A du collège de Saint Hilaire de Villefranche assistent à cette séance du conseil municipal qui se déroule exceptionnellement dans la salle des cérémonies.

La séance est ouverte à 14h30.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente l'avis de la commission des finances concernant les demandes de subventions des associations pour l'année 2017.

ACCA (Chasseurs)	1250
CASAMANCE	300
FNACA (Anciens combattants)	150
FSSH Fraternelle sportive (six sections)	6000
FSSH (CYCLISME) - Course de septembre 2017	800
Club 3ème âge « La Neige des Ans »	500
Société des fêtes et de culture artistique	500
Ecole Primaire (voyage scolaire CM1/CM2)	234
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Hilaire	500
Radio Club Hilairois	150
Section Foot Collège	250
Chambre des métiers (3 élèves)	120
MFR Matha (2 élèves)	80
NCH (Nautic Club Hilairois)	800
Les Amis du Pitonneau	150

Adopté à l'unanimité

COOPERATIVE SCOLAIRES

Il est proposé d'augmenter les tarifs de l'année précédente de 1 % afin de tenir compte de l'augmentation du cout de la vie

Ecole Primaire Coopérative (20,76 € x 129 élèves)	2678.04
Ecole Maternelle Coopérative (15,91 € x 66 élèves)	1050.06

Adopté à l'unanimité

PARTICIPATION DES COMMUNES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Monsieur le Maire, invite le conseil à délibérer afin de déterminer la participation des Communes dont les enfants fréquentent les écoles de Saint Hilaire de Villefranche. Il a été proposé par la commission des finances l'application de 1 % d'augmentation pour suivre l'augmentation du coût de la vie.

Une participation de 697 € par élève sera demandée aux communes concernées, pour l'année scolaire 2016/2017.

Adopté à l'unanimité

TARIFS DE CANTINE ET GARDERIE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, sur avis de la commission des finances, les tarifs suivants, à compter du 1er septembre 2017 :

A) GARDERIE

- forfait jour matin garderie : 1,65 €
- forfait jour soir garderie : 1,65 €
- forfait jour (matin et soir) garderie : 2,76 €

B) CANTINE

1) Dans le cadre du forfait annuel :

- repas maternelle : 2,81 €
- repas primaire : 2,93 €

2) Repas occasionnel (maternelle et primaire) : 4,26 €

3) Repas adulte : 5,86 €

Adopté à l'unanimité

INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS

Le conseil municipal décide la reconduction du montant de l'indemnité représentative de logement (IRL) des instituteurs pour l'année 2016 soit un taux de base annuel de l'IRL de 2185 €.

Adopté à l'unanimité

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de la nouvelle trésorière : Madame Manuela NIVART-ONCHALO, en remplacement de Monsieur ARSICAUD. Il propose de lui attribuer une indemnité de conseil.

Le conseil municipal décide de demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil, d'accorder à compter de l'exercice 2017 l'indemnité de conseil au taux plein par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Madame Manuela NIVART-ONCHALO, Receveur, de lui accorder également annuellement à compter de l'exercice 2017 l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6225 du budget.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION DE POURSUITES AU TRESORIER

Dans le cadre de l'exercice de ses nouvelles fonctions, la Trésorière de Saint Jean d'Angely, a besoin d'une autorisation permanente et générale de poursuites délivrée par l'ordonnateur. En effet, le comptable public ne peut engager des mesures d'exécution forcée à l'encontre d'un débiteur qu'avec l'autorisation préalable de l'ordonnateur qui a émis le titre de recettes.

Le conseil municipal décide de donner à la trésorière une autorisation générale et permanente de poursuites.

Adopté à l'unanimité

TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre des avancements de grade à l'ancienneté, pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose la création et la suppression des postes suivants :

Création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps plein et suppression du poste d'adjoint technique à temps plein.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à 15/35ème et suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe 15/35ème

Création d'un poste d'Agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à 28/35ème et suppression d'un poste d'Agent spécialisé principal des écoles maternelles de 2^{ème} classe à 28/35^{ème}.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les modifications ci-dessus, au tableau des effectifs.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Questions de Madame Neau :

- Précisions quant à l'intervention de l'association « AVEC » pour la fête au village.

Monsieur le Maire précise que tous les ans, cette Association pour la Valorisation des Evénements Cantonaux (AVEC) organise le trail « Natural Trophée » sur le territoire des Vals de Saintonge. Cette année les dates de cette manifestation coïncident avec celle de la fête au village. Il a semblé intéressant de jumeler les deux manifestations. Ce sera donc l'association « AVEC » qui préparera les repas.

- Précisions sur la sécurité du festival « les ondes s'en mêlent » et du lieu prévu pour les festivaliers qui camperont.

Monsieur le Maire précise qu'il est de son devoir et de sa responsabilité de prévenir les éventuels débordements aux abords de la manifestation. Aussi, en accord avec les services de la sous-préfecture et de la gendarmerie, il a pris contact avec une société de sécurité.

Pour le lieu destiné aux campeurs, il ne sera pas au même endroit que l'an passé. Ce lieu reste à déterminer. Plusieurs possibilités sont à l'étude.

- Concernant l'association « Les amis du Pitonneau ». Cette association a pour but la découverte de la ferme en polyculture-élevage du Pitonneau, de son environnement naturel, culturel et de son patrimoine bâti, ainsi que le soutien et la promotion de ses techniques de production traditionnelles et écologiquement saines. Elle organise une journée porte ouverte et propose notamment une animation culturelle lors de la brocante de l'APE de mai.

Les élèves qui ont assisté au conseil municipal ont posé de nombreuses questions auxquelles le Maire et les conseillers ont répondu.

Principalement sur le rôle du conseil municipal, les décisions qu'il peut prendre ;

Sur les attributions des conseillers municipaux, du Maire et des Adjoints ;

Sur la façon dont ils sont élus, pour combien de temps ?

Qui perçoit les impôts, où vont-ils ?

Qui décide des prix des repas de cantine et garderie ?

Est-on obligé de voter ?

Après les avoir remercié, le Maire a proposé aux élèves de ne pas hésiter à lui poser, dans le futur, des questions par écrit ou faire des propositions qui leur sembleraient utiles pour la collectivité.

Il leur suggère d'aller voir avec leurs parents, le site internet de la Mairie où ils trouveront les comptes rendus municipaux et les informations sur la vie communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h35

Le Maire,
Didier BASCLE



Les délibérations sont consultables en mairie.

Site Internet de la mairie <http://www.sainthilairedevillefranche.fr>